

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LIENS Charles - OLIVIER Denis
Excusés : DEVINE Marc - BOURNE Véran – BOUCHET Jean-Claude
Syndic suppléant : PELISSIER Laurence – CALVIERE Robert
Excusé : CAPELLO Jean Pierre

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

=====

LE SYNDICAT :

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Constatant que le compte financier unique présente un excédent d'exploitation de **343 327.49** euros.

RECONNAIT

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation de l'excédent reporté, section de fonctionnement :

002 : excédent en section de fonctionnement : 143 327.49 euros

Affectation de l'excédent à la section d'investissement :

001 : excédent en section d'investissement : 14 313.30 euros

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000.00 euros

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition d'affectation des résultats 2024, du Président, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Le compte financier unique est joint en annexe de la présente délibération.


Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250227-2025_002-DE